

Première demande de mise en disponibilité Année scolaire 2019 - 2020

A retourner pour le 11 mars 2019 au plus tard
à la direction des services départementaux de l'éducation nationale
sous couvert de votre IEN de circonscription

Division
des ressources
humaines
bureau des personnels
enseignants du 1^{er} degré
public

Je, soussigné(e)

NOM D'USAGE : NOM DE FAMILLE :

Prénom : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél : Tél portable :

Courriel :@ac-grenoble.fr

Poste occupé en 2018 - 2019 : à titre définitif / à titre provisoire

Commune, école :

Fonctions :

sollicite, pour l'année scolaire 2019 - 2020, **une mise en disponibilité** (cocher les cases correspondantes)

DE DROIT*

- pour suivre son conjoint
- pour élever un enfant de moins de huit ans
- pour donner des soins à un enfant à charge, à un conjoint ou un partenaire de PACS, un ascendant suite à un accident, une maladie grave ou un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne.
- en vue de l'adoption hors métropole
- pour exercer un mandat d'élu local

SUR AUTORISATION* (en raison des nécessités de service, un refus peut être opposé à cette demande)

- pour études ou recherches
- pour convenances personnelles
- pour créer ou reprendre une entreprise

Je m'engage à transmettre au service DRH de la DSDEN tout changement d'adresse ou de situation familiale pendant la période de mise en disponibilité.

J'atteste avoir pris connaissance de la circulaire départementale du 12 février 2019, qui précise les conséquences de la disponibilité sur la rémunération, le droit à l'avancement et à la retraite et les obligations en matière d'exercice d'une activité annexe.

A Le..... Signature

* Joindre pièces justificatives cf circulaire du 12/02/2019

VISA de l'inspecteur de l'éducation nationale :

Fait àle..... Cachet de la circonscription et signature

La DSDEN de l'Isère recueille ces données pour les demande de disponibilité. Elles feront l'objet d'un traitement informatisé et seront accessibles aux agents de la Division des Ressources Humaines. Elles seront conservées pendant 10 ans.
Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation du traitement), conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement européen n°2016/679/UE, contactez la DSDEN par voie postale, ou par mail missions-sq38@ac-grenoble.fr.
Pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Rectorat : dpgd@ac-grenoble.fr.
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que ce dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).